

Divers

Régularisation du Net social

Afin de pouvoir régulariser le net social, dans le cas où le paramétrage était incorrect, une rubrique REGNETSOCIAL a été créée

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/net-social#bkmrk-r%C3%A9gularisation-du-net-social>

Transmission d'un FCTU en mode initial

Dans certains cas, il peut être nécessaire de faire un bulletin de régularisation plus d'un an après la clôture.

Et de retransmettre le FCTU avec les éléments du bulletin de régularisation.

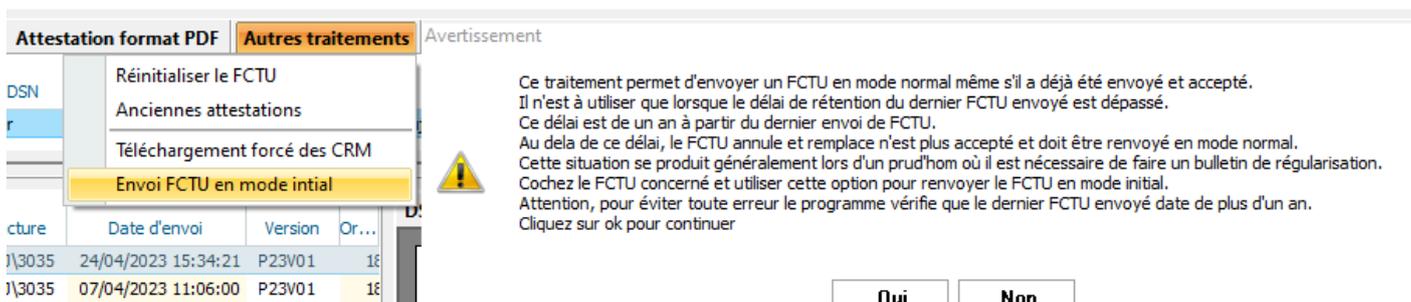
Toutefois, la durée de rétention des éléments du dernier FCTU au niveau de pôle emploi est limité à un an. La conséquence est que dans le cas présent, on ne peut plus faire de FCTU annule et remplace mais un FCTU en mode normal.

Nous avons modifié le logiciel GRH afin de pouvoir forcer l'envoi en mode normal d'un FCTU trop ancien.

Procédure de transmission

Après avoir créé le bulletin de régularisation, dans l'écran FCTU, cochez le signalement concerné.

Dans Autre traitement, sélectionner le menu Envoi FCTU en mode initial



The screenshot shows a software interface with a menu on the left and a warning dialog box on the right. The menu includes options like 'Réinitialiser le FCTU', 'Anciennes attestations', and 'Envoi FCTU en mode initial'. The dialog box contains a warning icon and text explaining that this option is used when the retention period of the last FCTU has expired. It also includes 'Oui' and 'Non' buttons at the bottom.

cture	Date d'envoi	Version	Or...
1\3035	24/04/2023 15:34:21	P23V01	18
1\3035	07/04/2023 11:06:00	P23V01	18

Attestation format PDF **Autres traitements** Avertissement

Réinitialiser le FCTU
Anciennes attestations
Téléchargement forcé des CRM
Envoi FCTU en mode initial

!

Ce traitement permet d'envoyer un FCTU en mode normal même s'il a déjà été envoyé et accepté. Il n'est à utiliser que lorsque le délai de rétention du dernier FCTU envoyé est dépassé. Ce délai est de un an à partir du dernier envoi de FCTU. Au delà de ce délai, le FCTU annule et remplace n'est plus accepté et doit être renvoyé en mode normal. Cette situation se produit généralement lors d'un prud'hom où il est nécessaire de faire un bulletin de régularisation. Cochez le FCTU concerné et utiliser cette option pour renvoyer le FCTU en mode initial. Attention, pour éviter toute erreur le programme vérifie que le dernier FCTU envoyé date de plus d'un an. Cliquez sur ok pour continuer

Oui **Non**

Après vérification de la date de dernière transmission, le programme transmet le FCTU en mode normal.

Bordereau ESAT

Les salariés travailleurs handicapés en ESAT absent tout le mois, et donc avec un brut à zéro, n'apparaissent pas dans le bordereau ESAT. C'est maintenant le cas.

D'autre part, le bordereau ESAT est désormais établi en fonction de la section du contrat et non plus en fonction de la section de la personne. En effet, dans le cas d'un changement de section, lorsque l'on éditait un bordereau antérieur, la section utilisée était l'ancienne (car il n'y a pas d'historisation de la section personne) .

Fin de contrat

Jusqu'à présent par défaut lors de la rupture d'un contrat CDD, la date de fin prévisionnelle est égale à la date de clôture.

Il s'avère que lors de la rupture **anticipé** d'un contrat CDD, cette date ne doit pas être modifiée ce qui est le cas avec cette version

Import IJSS

En principe, lorsque l'on réalise un import des IJSS à partir d'un fichier, celui ci est ensuite affiché comme importé.

Cela ne fonctionnait pas dans certains cas, c'est désormais corrigé

Revision #13

Created 31 August 2023 14:46:03 by Valéry HUMEZ

Updated 31 October 2023 15:23:12 by Valéry HUMEZ